

Achèvement d'une étude des Nations Unies sur la vérification

En 1990, une étude des Nations Unies à laquelle le Canada a apporté une importante contribution a été menée à bien. Le 7 décembre 1988, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la résolution 43/81B, qui autorisait la création d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé de mener une étude sur le rôle de l'ONU dans le domaine de la vérification. Le groupe avait plus particulièrement pour tâche:

- d'examiner les activités actuelles de l'ONU en matière de vérification du respect des accords sur le contrôle des armements et le désarmement;
- de déterminer s'il convient d'améliorer ces activités et d'examiner d'autres activités possibles en tenant compte des aspects organisationnels, techniques, opérationnels, juridiques et financiers de la question;
- de faire des recommandations précises sur les mesures que les Nations Unies devraient prendre.

Le Canada a contribué à l'adoption de la résolution. En outre, étant donné l'excellente réputation de notre pays dans le domaine de la vérification, le Groupe d'experts a nommé à sa présidence M. Fred Bild, alors sous-ministre adjoint, Affaires politiques et Sécurité internationale, AECEC.

Les vingt membres du Groupe, qui agissaient à titre individuel plutôt qu'en qualité de représentants de leurs gouvernements respectifs, ont procédé à un examen approfondi des questions liées à la vérification. On pourrait dire qu'ils ont mené l'étude la plus complète qui soit sur le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification et de la vérification multilatérale en général. Dans les prochaines années, les chapitres portant sur les aspects généraux, conceptuels et techniques de la vérification se révéleront peut-être les plus utiles, étant donné les malentendus de longue date dus à l'absence d'étude reconnue à ce sujet.

La dernière partie de l'étude, soit la liste des recommandations du Groupe, est probablement celle qui suscitera le plus d'intérêt dans l'immédiat. Ces recommandations ont fait l'objet d'un débat intense entre les experts, débat qui reflétait essentiellement deux conceptions différentes du rôle futur des

Nations Unies dans le domaine de la vérification.

Selon une de ces opinions, l'utilité de l'ONU en matière de vérification tient à sa capacité de diffuser des renseignements et d'égaliser les chances. Tous les experts ont convenu que l'ONU pourrait et devrait jouer un rôle utile dans les activités menées à cette fin comme l'établissement et l'exploitation de bases de données sur la vérification ainsi que l'organisation d'une série d'ateliers réunissant diplomates, techniciens et universitaires.

Selon une autre opinion, l'ONU apporterait une contribution plus utile aux activités de vérification comme telles en créant un organisme permanent de vérification. Les experts ne s'entendaient pas à ce sujet. Certains estimaient qu'il fallait créer immédiatement un organisme permanent de vérification. Ils soutenaient que cet organisme fournirait un mécanisme tout prêt pour la vérification du respect des futurs traités sur le contrôle des armements et le désarmement. D'autres professaient l'opinion contraire. Selon eux, sans mandat à ce sujet conféré par un traité, l'ONU ne pouvait créer un organisme ni le doter de ressources techniques et humaines suffisantes. Le coût énorme d'une telle initiative mis à part, ils ont indiqué qu'il n'était pas possible de répondre clairement à la question de savoir ce que l'organisme ferait si ses compétences n'étaient pas nécessaires.

Les experts sont finalement restés sur leurs positions. L'étude reflète tout à

fait les discussions approfondies qu'ils ont eues à ce sujet. Les experts ont toutefois convenu que l'ONU pouvait jouer immédiatement un rôle direct dans le domaine de la vérification du respect de certains accords sur le contrôle des armements et le désarmement, compte tenu des pouvoirs d'"enquête" du Secrétaire général. Le groupe a recommandé l'accroissement de ces pouvoirs.

L'étude a été présentée au Secrétaire général le 13 juillet 1990, puis ce dernier l'a soumise à la Première Commission de l'Assemblée générale. Le Canada, de concert avec ses partenaires traditionnels (la France et les Pays-Bas), a élaboré une résolution saluant l'étude et priant le Secrétariat des Nations Unies d'en mettre les recommandations à exécution. Cette résolution a été adoptée par consensus.

Maintenant que l'Assemblée générale a sanctionné l'étude, la mise en application des recommandations qui y sont énoncées peut commencer. Bien que cette tâche incombe au Secrétariat des Nations Unies, le groupe a reconnu que les États membres pouvaient lui fournir une aide précieuse. Le Canada s'est déjà engagé à collaborer avec le Secrétariat à cet égard. Il mettra ainsi à sa disposition les nombreux documents de la Section de la recherche sur la vérification d'AECEC afin de l'aider à établir la base de données dont le Groupe a recommandé la création. Le Canada examinera d'autres moyens de prêter assistance au Secrétariat dans les prochains mois. ■



Le Groupe d'experts des Nations Unies en matière de vérification dans le cadre d'un atelier au Canada en juillet 1989.